



MAIRIE DE VENETTE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 02/10/2026



ID : 060-216006569-20260928-DEL_280926_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

N° 28/09/26-01.

OBJET : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Date de convocation : 18/09/2026

Membres en exercice : 23

Date de publication : 02/10/2026

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOITEL Jackie, BONNOT Yvan, BOUCHEZ Martine, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DE GUIO Benoit, DELVIGNE Sébastien, FORTES José Antonio, GARCIA CARTAS Emiliano, LETOFFE Coralie, LISTOIR Thierry, PARDON Sandra, SAUVAGE Céline, SEELS Romuald, VAN DE SYPE Claudine, VISTICOT Corinne, WESOLEK Thérèse.

Absents : CARLUER Sophie, FONTENEAU David, JOLY Sarah, PAGLIALONGA Jérémy, THIBULT Gérard.

Ont donné procuration : CARLUER Sophie à SEELS Romuald, FONTENEAU David à GARCIA CARTAS Emiliano, JOLY Sarah à PARDON Sandra, PAGLIALONGA Jérémy à LISTOIR Thierry, THIBULT Gérard à BERNARDIE Aurélien.

Secrétaire de séance : BONNOT Yvan.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 portant création de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH),

Vu l'article 1406 bis du Code général des impôts,

Considérant que L'article 108 de la loi de finances 2026 supprime la THLV et met en place une **nouvelle taxe : la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)**,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur proposition de M le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



Le secrétaire de séance,
Yvan BONNOT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication sur le site internet de la commune. Le recours peut être adressé par courrier adressé au Président du Tribunal ou bien par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

N° 28/09/26-02.

OBJET : Projet d'adhésion au Centre de Supervision Intercommunal (CSI) de l'ARC.

Date de convocation : 18/09/2026

Membres en exercice : 23

Date de publication : 02/10/2026

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOITEL Jackie, BONNOT Yvan, BOUCHEZ Martine, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DE GUIO Benoit, DELVIGNE Sébastien, FORTES José Antonio, GARCIA CARTAS Emiliano, LETOFFE Coralie, LISTOIR Thierry, PARDON Sandra, SAUVAGE Céline, SEELS Romuald, VAN DE SYPE Claudine, VISTICOT Corinne, WESOLEK Thérèse.

Absents : CARLUER Sophie, FONTENEAU David, JOLY Sarah, PAGLIALONGA Jérémy, THIBULT Gérard.

Ont donné procuration : CARLUER Sophie à SEELS Romuald, FONTENEAU David à GARCIA CARTAS Emiliano, JOLY Sarah à PARDON Sandra, PAGLIALONGA Jérémy à LISTOIR Thierry, THIBULT Gérard à BERNARDIE Aurélien.

Secrétaire de séance : BONNOT Yvan.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la sécurité intérieure,

Considérant l'intérêt pour la ville de Venette d'adhérer au CSI de l'ARC,

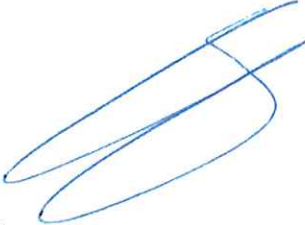
Entendu l'exposé de M le Maire, sur proposition de M le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'installation de 7 caméras de vidéo protection aux entrées et sortie de ville (rue des Martellois, rue de Lachelle, rue des Martyrs, sortie vers Margny-lès-Compiègne, rue Mellenne et Rue de la République, rue de l'Ecluse).
- **Autorise** M le Maire :
 - A déposer les demandes d'autorisations réglementaires,
 - A solliciter des subventions auprès des partenaires et institutions compétentes,
 - A signer tous les documents et actes relatifs à la mise en œuvre de ce dossier,
- **Emet** le souhait d'adhérer au CSI de l'ARC ainsi qu'au service mutualisé après restitution et validation de l'étude et des coûts induits.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



Le secrétaire de séance,
Yvan BONNOT.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication sur le site internet de la commune. Le recours peut être adressé par courrier adressé au Président du Tribunal ou bien par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr.



MAIRIE DE VENETTE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 060-216006569-20260928-DEL_280926_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

N° 28/09/26-03.

OBJET : Règlement intérieur du Conseil Municipal.

Date de convocation : 18/09/2026
Date de publication : 02/10/2026

Membres en exercice : 23
Présents : 18 Votants : 23

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOITEL Jackie, BONNOT Yvan, BOUCHEZ Martine, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DE GUIO Benoit, DELVIGNE Sébastien, FORTES José Antonio, GARCIA CARTAS Emiliano, LETOFFE Coralie, LISTOIR Thierry, PARDON Sandra, SAUVAGE Céline, SEELS Romuald, VAN DE SYPE Claudine, VISTICOT Corinne, WESOLEK Thérèse.

Absents : CARLUER Sophie, FONTENEAU David, JOLY Sarah, PAGLIALONGA Jérémy, THIBULT Gérard.

Ont donné procuration : CARLUER Sophie à SEELS Romuald, FONTENEAU David à GARCIA CARTAS Emiliano, JOLY Sarah à PARDON Sandra, PAGLIALONGA Jérémy à LISTOIR Thierry, THIBULT Gérard à BERNARDIE Aurélien.

Secrétaire de séance : BONNOT Yvan.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-8,

Considérant l'obligation légale pour les conseils municipaux d'adopter leur règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur proposition de M le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement intérieur du conseil municipal de Venette tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



Le secrétaire de séance,
Yvan BONNOT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication sur le site internet de la commune. Le recours peut être adressé par courrier adressé au Président du Tribunal ou bien par l'application Télérécourse citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr.



MAIRIE DE VENETTE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 060-216006569-20260928-DEL_280926_04-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

N° 28/09/26-04.

OBJET : Désignation des représentants au sein du groupe de travail « urbanisme » de l'ARC.

Date de convocation : 18/09/2026

Membres en exercice : 23

Date de publication : 02/10/2026

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOITEL Jackie, BONNOT Yvan, BOUCHEZ Martine, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DE GUIO Benoit, DELVIGNE Sébastien, FORTES José Antonio, GARCIA CARTAS Emiliano, LETOFFE Coralie, LISTOIR Thierry, PARDON Sandra, SAUVAGE Céline, SEELS Romuald, VAN DE SYPE Claudine, VISTICOT Corinne, WESOLEK Thérèse.

Absents : CARLUER Sophie, FONTENEAU David, JOLY Sarah, PAGLIALONGA Jérémy, THIBULT Gérard.

Ont donné procuration : CARLUER Sophie à SEELS Romuald, FONTENEAU David à GARCIA CARTAS Emiliano, JOLY Sarah à PARDON Sandra, PAGLIALONGA Jérémy à LISTOIR Thierry, THIBULT Gérard à BERNARDIE Aurélien.

Secrétaire de séance : BONNOT Yvan.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le renouvellement des conseils municipaux ainsi que les groupes de travail au sein des EPCI,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur proposition de M le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la désignation de **M Romuald SEELS** et **Mme Sandra PARDON** au sein du groupe de travail « urbanisme » de l'ARC.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



Le secrétaire de séance,
Yvan BONNOT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication sur le site internet de la commune. Le recours peut être adressé par courrier adressé au Président du Tribunal ou bien par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

N° 28/09/26-05.

OBJET : Rapport d'activité annuel 2025 de l'ARC.

Date de convocation : 18/09/2026

Date de publication : 02/10/2026

Membres en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOITEL Jackie, BONNOT Yvan, BOUCHEZ Martine, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DE GUIO Benoit, DELVIGNE Sébastien, FORTES José Antonio, GARCIA CARTAS Emiliano, LETOFFE Coralie, LISTOIR Thierry, PARDON Sandra, SAUVAGE Céline, SEELS Romuald, VAN DE SYPE Claudine, VISTICOT Corinne, WESOLEK Thérèse.

Absents : CARLUER Sophie, FONTENEAU David, JOLY Sarah, PAGLIALONGA Jérémy, THIBULT Gérard.

Ont donné procuration : CARLUER Sophie à SEELS Romuald, FONTENEAU David à GARCIA CARTAS Emiliano, JOLY Sarah à PARDON Sandra, PAGLIALONGA Jérémy à LISTOIR Thierry, THIBULT Gérard à BERNARDIE Aurélien.

Secrétaire de séance : BONNOT Yvan.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-39,

Considérant la présentation du rapport annuel d'activité de l'ARC pour l'année 2025,

Entendu l'exposé de M le Maire,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité de l'ARC pour l'ensemble de ses compétences pour l'année 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



Le secrétaire de séance,
Yvan BONNOT.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication sur le site internet de la commune. Le recours peut être adressé par courrier adressé au Président du Tribunal ou bien par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

N° 28/09/26-06.

OBJET : Motion de soutien en faveur du dispositif « Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté » (RASED).

Date de convocation : 18/09/2026

Membres en exercice : 23

Date de publication : 02/10/2026

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOITEL Jackie, BONNOT Yvan, BOUCHEZ Martine, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DE GUIO Benoit, DELVIGNE Sébastien, FORTES José Antonio, GARCIA CARTAS Emiliano, LETOFFE Coralie, LISTOIR Thierry, PARDON Sandra, SAUVAGE Céline, SEELS Romuald, VAN DE SYPE Claudine, VISTICOT Corinne, WESOLEK Thérèse.

Absents : CARLUER Sophie, FONTENEAU David, JOLY Sarah, PAGLIALONGA Jérémy, THIBULT Gérard.

Ont donné procuration : CARLUER Sophie à SEELS Romuald, FONTENEAU David à GARCIA CARTAS Emiliano, JOLY Sarah à PARDON Sandra, PAGLIALONGA Jérémy à LISTOIR Thierry, THIBULT Gérard à BERNARDIE Aurélien.

Secrétaire de séance : BONNOT Yvan.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité et l'urgence de maintenir le dispositif RASED dans les écoles,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de M le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la motion de soutien suivante :

Le conseil municipal de Venette demande au Ministre de l'Education Nationale :

- Le maintien de tous les postes de personnels RASED.
- Un recrutement significatif de personnel Maître G, enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative afin de faire bénéficier les enfants d'un dispositif complet (Psychologue, Maître E et Maître G) sur le secteur de la circonscription de Margny-Lès-Compiègne.
- Le renforcement des moyens du RASED.
- Une reconnaissance accrue des missions du RASED.

Nous, élus attachés aux valeurs de l'école de la République et à l'égalité des chances, affirmons que pour enrayer la difficulté scolaire sur le long terme, il faut agir massivement sur l'aide que l'Éducation Nationale doit apporter aux élèves, aux familles et aux enseignants et à la communauté éducative.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



Le secrétaire de séance,
Yvan BONNOT.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication sur le site internet de la commune. Le recours peut être adressé par courrier adressé au Président du Tribunal ou bien par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

N° 28/09/26-07.

OBJET : Versement d'aides financières en faveur des communes sinistrées suite aux incendies de l'été 2026.

Date de convocation : 18/09/2026

Membres en exercice : 23

Date de publication : 02/10/2026

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOITEL Jackie, BONNOT Yvan, BOUCHEZ Martine, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DE GUIO Benoit, DELVIGNE Sébastien, FORTES José Antonio, GARCIA CARTAS Emiliano, LETOFFE Coralie, LISTOIR Thierry, PARDON Sandra, SAUVAGE Céline, SEELS Romuald, VAN DE SYPE Claudine, VISTICOT Corinne, WESOLEK Thérèse.

Absents : CARLUER Sophie, FONTENEAU David, JOLY Sarah, PAGLIALONGA Jérémie, THIBULT Gérard.

Ont donné procuration : CARLUER Sophie à SEELS Romuald, FONTENEAU David à GARCIA CARTAS Emiliano, JOLY Sarah à PARDON Sandra, PAGLIALONGA Jérémie à LISTOIR Thierry, THIBULT Gérard à BERNARDIE Aurélien.

Secrétaire de séance : BONNOT Yvan.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intensité et les conséquences des incendies de l'été 2026 dans de nombreuses communes de France, la commune de Venette tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées,

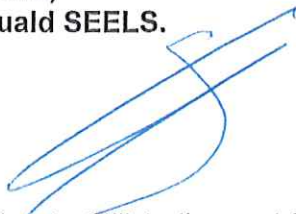
Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de M le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le versement d'une aide financière à hauteur de **1 000 €** à la commune de **SAUMOS** (code postal 33 680, SGC de PAUILLAC -IBAN FR54 3000 1002 15E3 3600 0000 069).
La dépense sera imputée sur le compte 657348 du budget primitif 2026.
Mention à porter sur l'ordre de virement : DONS-INCENDIES-SAUMOS.
- **Approuve** le versement d'une aide financière à hauteur de **1 000 €** à la commune de **ARES** (code postal 33 740, SGC BELIN- IBAN : FR54 3000 1002 15D3 3000 0000 032). La dépense sera imputée sur le compte 657348 du budget primitif 2026.
Mention à porter sur l'ordre de virement : DONS-INCENDIES-ARES.
- **Approuve** le versement un don d'un montant de **1 000 €** à l'**Association des Maires de France** (AMF). La dépense sera imputée sur le compte 65748 du budget primitif 2026.
IBAN FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506 – titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d'Orsay 75007 PARIS
- **Charge** M le Maire de signer tout document et d'effectuer les mandatements nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



Le secrétaire de séance,
Yvan BONNOT.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication sur le site internet de la commune. Le recours peut être adressé par courrier adressé au Président du Tribunal ou bien par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

N° 28/09/26-08.

OBJET : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Date de convocation : 18/09/2026

Membres en exercice : 23

Date de publication : 02/10/2026

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOITEL Jackie, BONNOT Yvan, BOUCHEZ Martine, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DE GUIO Benoit, DELVIGNE Sébastien, FORTES José Antonio, GARCIA CARTAS Emiliano, LETOFFE Coralie, LISTOIR Thierry, PARDON Sandra, SAUVAGE Céline, SEELS Romuald, VAN DE SYPE Claudine, VISTICOT Corinne, WESOLEK Thérèse.

Absents : CARLUER Sophie, FONTENEAU David, JOLY Sarah, PAGLIALONGA Jérémy, THIBULT Gérard.

Ont donné procuration : CARLUER Sophie à SEELS Romuald, FONTENEAU David à GARCIA CARTAS Emiliano, JOLY Sarah à PARDON Sandra, PAGLIALONGA Jérémy à LISTOIR Thierry, THIBULT Gérard à BERNARDIE Aurélien.

Secrétaire de séance : BONNOT Yvan.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Compiègne le 18 août 2026,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier de Compiègne dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le Comptable,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Admet** en non-valeur la somme de **706,68 €**, dont le détail est joint en annexe.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la ville de Venette (article 6541).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



Le secrétaire de séance,
Yvan BONNOT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication sur le site internet de la commune. Le recours peut être adressé par courrier adressé au Président du Tribunal ou bien par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr.



MAIRIE DE VENETTE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 060-216006569-20260928-DEL_280926_09-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

N° 28/09/26-09.

OBJET : Convention avec l'association Picardie Faune Sauvage Centre de Soins.

Date de convocation : 18/09/2026

Membres en exercice : 23

Date de publication : 02/10/2026

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOITEL Jackie, BONNOT Yvan, BOUCHEZ Martine, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DE GUIO Benoit, DELVIGNE Sébastien, FORTES José Antonio, GARCIA CARTAS Emiliano, LETOFFE Coralie, LISTOIR Thierry, PARDON Sandra, SAUVAGE Céline, SEELS Romuald, VAN DE SYPE Claudine, VISTICOT Corinne, WESOLEK Thérèse.

Absents : CARLUER Sophie, FONTENEAU David, JOLY Sarah, PAGLIALONGA Jérémy, THIBULT Gérard.

Ont donné procuration : CARLUER Sophie à SEELS Romuald, FONTENEAU David à GARCIA CARTAS Emiliano, JOLY Sarah à PARDON Sandra, PAGLIALONGA Jérémy à LISTOIR Thierry, THIBULT Gérard à BERNARDIE Aurélien.

Secrétaire de séance : BONNOT Yvan.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités locales,

Considérant l'utilité de l'association Picardie Faune Sauvage centre de Soins,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 150 € au titre de l'année 2026 (article 65748 du BP 2026).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



Le secrétaire de séance,
Yvan BONNOT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication sur le site internet de la commune. Le recours peut être adressé par courrier adressé au Président du Tribunal ou bien par l'application Téléréours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

N° 28/09/26-10.

OBJET : Recrutement et indemnisation des agents chargés du recensement de la population en 2027.

Date de convocation : 18/09/2026

Membres en exercice : 23

Date de publication : 02/10/2026

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOITEL Jackie, BONNOT Yvan, BOUCHEZ Martine, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DE GUIO Benoit, DELVIGNE Sébastien, FORTES José Antonio, GARCIA CARTAS Emiliano, LETOFFE Coralie, LISTOIR Thierry, PARDON Sandra, SAUVAGE Céline, SEELS Romuald, VAN DE SYPE Claudine, VISTICOT Corinne, WESOLEK Thérèse.

Absents : CARLUER Sophie, FONTENEAU David, JOLY Sarah, PAGLIALONGA Jérémy, THIBULT Gérard.

Ont donné procuration : CARLUER Sophie à SEELS Romuald, FONTENEAU David à GARCIA CARTAS Emiliano, JOLY Sarah à PARDON Sandra, PAGLIALONGA Jérémy à LISTOIR Thierry, THIBULT Gérard à BERNARDIE Aurélien.

Secrétaire de séance : BONNOT Yvan.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les opérations de recensement de la population à Venette prévue en début d'année 2027, Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de M le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** M le Maire à recruter sept agents recenseurs.
- **Fixe** le montant des indemnités des agents recenseurs selon le barème et les secteurs suivants :

secteur	logements	Indemnité brute €
1	223	605 €
2	258	700 €
3	190	516 €
4	235	638 €
5	252	684 €
6	231	627 €
7	129	350 €

TOTAL

4 119 €

- **Autorise** M le Maire à signer l'ensemble des documents utiles aux opérations de recensement de la population pour l'année 2027.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



Le secrétaire de séance,
Yvan BONNOT.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication sur le site internet de la commune. Le recours peut être adressé par courrier adressé au Président du Tribunal ou bien par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr.



MAIRIE DE VENETTE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 060-216006569-20260928-DEL_280926_11-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

N° 28/09/26-11.

OBJET : Décision modificative n°1 au budget primitif 2026 de la ville de Venette.

Date de convocation : 18/09/2026

Membres en exercice : 23

Date de publication : 02/10/2026

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOITEL Jackie, BONNOT Yvan, BOUCHEZ Martine, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DE GUIO Benoit, DELVIGNE Sébastien, FORTES José Antonio, GARCIA CARTAS Emiliano, LETOFFE Coralie, LISTOIR Thierry, PARDON Sandra, SAUVAGE Céline, SEELS Romuald, VAN DE SYPE Claudine, VISTICOT Corinne, WESOLEK Thérèse.

Absents : CARLUER Sophie, FONTENEAU David, JOLY Sarah, PAGLIALONGA Jérémy, THIBULT Gérard.

Ont donné procuration : CARLUER Sophie à SEELS Romuald, FONTENEAU David à GARCIA CARTAS Emiliano, JOLY Sarah à PARDON Sandra, PAGLIALONGA Jérémy à LISTOIR Thierry, THIBULT Gérard à BERNARDIE Aurélien.

Secrétaire de séance : BONNOT Yvan.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2026 de la ville de Venette,

Considérant la vente du Presbytère et les opérations comptables à effectuer,

Considérant les récentes notifications de recettes,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de M le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote** la décision modificative n° 1 au BP 2026 ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615232 : Entretien et réparations sur réseaux	0.00 €	98 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0.00 €	18 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	116 400.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €
R- 6459 : Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 200.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 200.00 €
D-657348 : Subventions de fonctionnement aux autres communes	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 600.00 €
R- 7032 : Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 800.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 400.00 €
R- 73212 : Dotation de solidarité communautaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 800.00 €
R- 73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 500.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	43 300.00 €
R- 74751 : Participations GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 300.00 €
R- 7478 : Participations autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 300.00 €
R- 74832 : Etat - CVAE et CFE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 012 200.00 €
R- 74833 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0.00 €	0.00 €	1 012 200.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	1 012 200.00 €	1 050 800.00 €
R- 752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
R- 75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 900.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 900.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	118 400.00 €	1 012 200.00 €	1 130 600.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2131-25 : Presbytère - Rénovation	0.00 €	71 963.59 €	0.00 €	0.00 €
R- 2132-25 : Presbytère - Rénovation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 055.45 €
R- 2135-25 : Presbytère - Rénovation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 400.00 €
R- 2138-25 : Presbytère - Rénovation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 258.38 €
R- 2188-25 : Presbytère - Rénovation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 249.76 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	71 963.59 €	0.00 €	71 963.59 €
R- 10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
D-2131-25 : Presbytère - Rénovation	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	73 463.59 €	0.00 €	73 463.59 €
Total Général		191 863.59 €		191 863.59 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



Le secrétaire de séance,
Yvan BONNOT.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication sur le site internet de la commune. Le recours peut être adressé par courrier adressé au Président du Tribunal ou bien par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

N° 28/09/26-12.

OBJET : Subvention à l'association « Lumière sur le Cap-Vert ».		
Date de convocation : 18/09/2026	Membres en exercice : 23	
Date de publication : 02/10/2026	Présents : 18	Votants : 23

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOITEL Jackie, BONNOT Yvan, BOUCHEZ Martine, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DE GUIO Benoit, DELVIGNE Sébastien, FORTES José Antonio, GARCIA CARTAS Emiliano, LETOFFE Coralie, LISTOIR Thierry, PARDON Sandra, SAUVAGE Céline, SEELS Romuald, VAN DE SYPE Claudine, VISTICOT Corinne, WESOLEK Thérèse.

Absents : CARLUER Sophie, FONTENEAU David, JOLY Sarah, PAGLIALONGA Jérémy, THIBULT Gérard.

Ont donné procuration : CARLUER Sophie à SEELS Romuald, FONTENEAU David à GARCIA CARTAS Emiliano, JOLY Sarah à PARDON Sandra, PAGLIALONGA Jérémy à LISTOIR Thierry, THIBULT Gérard à BERNARDIE Aurélien.

Secrétaire de séance : BONNOT Yvan.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif 2026 de la ville de Venette,

Considérant la demande de subvention présentée par l'association « Lumière sur le Cap-Vert » et l'intérêt public local de son objet,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de M le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote** une subvention de fonctionnement d'un montant de **500 €** au bénéfice de l'association « Lumière sur le Cap-Vert » au titre de l'année 2026.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 de la ville de Venette.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



Le secrétaire de séance,
Yvan BONNOT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication sur le site internet de la commune. Le recours peut être adressé par courrier adressé au Président du Tribunal ou bien par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr.